



ALTERNANCE



Concilier travail en entreprise et formation théorique en centre de formation

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION || CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nature et durée du contrat

CDD 6 à 24 mois
selon les accords de branche

CDI 6 à 12 mois avec une action
de professionnalisation



CDD 1 à 3 ans selon la durée de la
formation préparée

CDI le contrat débute par
l'apprentissage

Public concerné

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus



- Jeunes de 16 à 29 ans révolus
au démarrage du contrat

Double statut

Salarié et stagiaire de la formation
continue



Salarié et étudiant apprenti

Formation

Niveau Bac+2 à Bac+5

La formation représente entre 15 et 25%
du temps de travail prévu par le contrat, et
ne peut être inférieure à 150 heures.



Niveau Bac+2 à Bac+5

La formation ne peut représenter un
volume d'heures inférieur à 400 heures
par an.

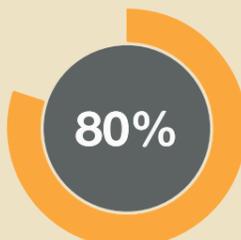
Rémunération

De 16 à 20 ans
révolus



du SMIC brut

De 21 à 25 ans
révolus



du SMIC brut

26 ans et plus
révolus



du salaire minimum
conventionnel de branche
> 100% du SMIC brut



âge de l'apprenti	1ère année	2ème année	3ème année
moins de 18 ans	27% du SMIC*	39% du SMIC*	55% du SMIC*
de 18 à 20 ans	43% du SMIC*	51% du SMIC*	67% du SMIC*
de 21 ans à 25 ans	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*
26 ans et plus	100% du SMIC*		

* ou du salaire minimum conventionnel dans la branche professionnelle
correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC